

Loi

Générale

modern

Loi n° 145/AN/24/9ème L portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2022 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.

n° 145/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
2 avril 2025

Numéro JO
n° 03 du 13/02/2025

Date du numéro
13 février 2025

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

VISAS

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT

La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi constitutionnelle n°134/AN/06/5ème L du 02 février 2006 portant révision de la Constitution

VU La Loi constitutionnelle n°215/AN/08/5ème L du 19 janvier 2008 portant révision de la Constitution

VU La Loi constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VU La Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements publics

VU La Loi n°212/AN/07/5ème L du 19 janvier 2008 portant création de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2001-0211/PRE/PM du 4 novembre 2001 relatif aux établissements publics à caractère administratif et réglementant la période transitoire des entreprises publiques

VU Le Décret n°2017-348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 modifiant le décret n°2017 348/PR/MTRA du 26 octobre 2017 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2019-90/PR/MTRA modifiant le décret n°2019-77/PR/MTRA du 16 avril 2019 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale

VU Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 fixant les attributions des Ministères

VU Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel

VULe Procès-verbal du Conseil d'Administration du 10 octobre 2023

VULa Délibération n°1/DB/CA/2024 du 03 juin 2024 du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale portant approbation des comptes financiers de l'exercice 2022

VULa Circulaire n°006/PAN du 20/01/2025 portant convocation de l'Assemblée nationale en séance publique.Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29/10/2024.A ADOPTÉ, EN SA QUATRIEME SEANCE PUBLIQUE DU 29/01/2025, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Sont approuvés les comptes financiers de l'exercice 2022 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, arrêtés à

– Total général des produits :.....37 796 799 117 FDJ – Total des charges d'exploitation :.....33 350 961 310 FDJ – Résultat net de l'exercice :.....4 445 837 807 FDJ

Article 2

Est approuvée la réaffectation du résultat comptable de l'exercice 2022 de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale en réserve indisponible entre les différentes branches suivantes

– Branche Soins :.....1 377 584 323 FDJ – Branche Prestations Familiales :.....2 616 383 343 FDJ – Branche Accidents de Travail :.....451 870 140 FDJArticle 3 : La présente Loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 13 Février 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement
ISMAÏL OMAR GUELLEH